

Réservation obligatoire des repas Repas du midi et du soir

- ① Public concerné : Tous les personnels, les élèves et les étudiants.
- ② Les horaires de réservation : jusqu'à 10H30 le jour-même pour le midi et le soir
- ③ Les repas peuvent être réservés à l'avance pour une période de 1 mois.
- ④ Le montant du repas réservé, consommé ou non sera débité.
Il appartient à chacun de dé-réserver son repas avant 10h30 le jour-même pour qu'il ne soit pas débité.
Attention à alimenter votre compte.
Pas de réservation possible en cas de compte insuffisamment crédité.
- ⑤ Comment réserver son repas ?

Option 1 :

- Sur le site du Lycée Touchard :
<https://www.touchard-washington.fr/>
- Encadré :
Paiement en ligne de la restauration scolaire
- **Utilisation de l'id et mdp Alise***
- Réservation par date

Option 2 :

- Scannez le QRcode suivant qui vous amènera directement sur le site du lycée :



- **Utiliser l'id et mdp Alise***
- Réservation par date

Option 3 :

- Réservation directement sur les deux bornes à votre disposition dans le hall d'accueil.

***Identifiant et mot de passe Alise** sont envoyés par mail en début d'année.